

Granville Terre & Mer

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Règlement graphique n°1

Zonage

LE MESNIL AUBERT

Préscrit le 29 mai 2018

Arrêté le

Enquête publique

Approuvé le

Norm du Prés. de GTM

Pièce n°

1

2

3

4

5

Signature

géostudio

gama

zAd

capla

Granville Terre & Mer

Communauté de Communes

1. ZONES

Zone Urbaine (U)

U02a : secteur résidentiel (commerce autorisé)

Ue : secteur d'équipements

Zone à Urbaniser (AU)

1AU02 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Brehal, Domvies-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer

Zone Agricole (A)

A : zone agricole

Zone Naturelle (N)

N : zone naturelle

2. PRESCRIPTIONS

.....

Chemin à préserver (L151-38 CU)

.....

Orientation d'aménagement et de programmation (L151-6, L151-7 et R151-8 CU)

.....

Bâtiment pouvant changer de destination

3. HABILLAGE

.....

Limites parcellaires

.....

Bâti dur

.....

Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS

.....

Nouvelle construction, non cadastrée

.....

Recul le long des axes de circulation (règlement départemental de voirie)

Plan de zonage n°1

Version pour arrêt